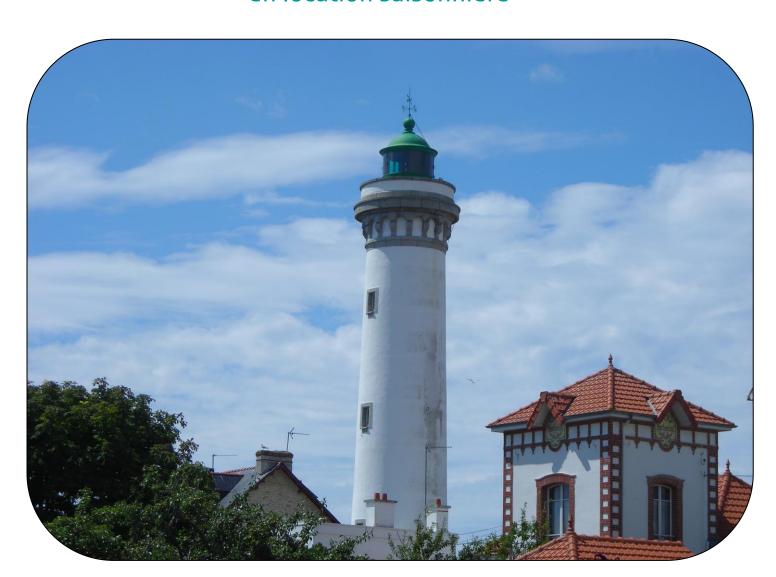


# Guide du loueur en meublé de tourisme

Tout savoir pour mettre votre meublé en location saisonnière



## **SOMMAIRE**

i - Qu'est ce qu'un meuble de tourisme ?	Р	3
II - Les nouvelles normes de classement	Р	3
III - Les avantages du classement en étoiles	Р	4
IV - Engager une procédure de classement	Р	4
V - Les avantages du label « Clévacances »	Р	5
VI - Les avantages du label « Gîtes de France »	Р	E
Tarif des classements	p	10
V - La taxe de séinur	Р	12

## I- Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?



### Définition :

« Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois (3 mois consécutifs maximum au même locataire), et qui n'y élit pas domicile." *Code du Tourisme art. D* 324-1

La déclaration des meublés de tourisme est obligatoire. Elle doit être faite par le propriétaire auprès de la mairie de la commune où est situé le local à l'aide du formulaire <u>Cerfa n°14004\*04</u> (pièce jointe en annexe)

Vous devrez aussi faire une déclaration de début d'activité <u>Cerfa 11921\*04.</u> Auprès du centre des impôts ou Greffe du Tribunal de commerces.

### II- Les normes de classement

Déterminée par la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques et ses textes d'application, la réforme du classement des hébergements touristiques concerne à la fois les nouvelles normes et la procédure de classement.

Les nouvelles normes orientées client, adaptées à chaque mode d'hébergement, doivent contribuer à l'amélioration de la qualité des équipements mais aussi des services grâce à un modèle plus exigent, complet et évolutif.

Les meublés de tourisme font l'objet d'un classement d'après un tableau de classement fonctionnant sur un système à points, à l'instar des autres normes de classement des hébergements touristiques marchands.

Les nouvelles normes ont pour objectif de renforcer la compétitivité du secteur et d'améliorer les performances qualitatives et commerciales. Elles fixent 5 catégories : 1\*, 2\*, 3\*, 4\*, 5\* et établissent de nouvelles exigences de qualité de service, contrôlées tous les 5 ans sur la base d'une visite par un organisme (réputé) accrédité.

Le référentiel pose 112 critères de contrôle répartis en trois grands chapitres : «Equipements et aménagements», «Services aux clients», «Accessibilité et développement durable».

Chaque critère est affecté d'un certain nombre de points avec un caractère « obligatoire » ou « à la carte » (c'est-àdire optionnel).

Pour être classé dans une catégorie donnée, le meublé doit obtenir un nombre de points «obligatoires » et un nombre de points « à la carte ». La combinaison de points « obligatoires » et « à la carte » est conçue pour permettre la prise en compte de l'identité de chaque meublé et de son positionnement commercial.

Le caractère évolutif du référentiel (au minimum tous les 5 ans) permettra à l'ensemble du parc des meublés de tourisme de mieux prendre en compte la demande et de s'adapter progressivement aux nouvelles évolutions du marché.

## III- Les avantages du classement en étoiles

Si le classement n'est pas obligatoire, il est tout de même recommandé car il présente de nombreux avantages :

- Lorsqu'un hébergement est classé « Meuble de tourisme » et si vous relevez du régime micro BIC, le revenu imposable s'élève à 29% du chiffre d'affaire brut au lieu de 50% pour les autres meublés.
- Le classement permet une promotion plus efficace des meublés.

### • Les meublés de tourisme :

- ✓ Sont répertoriés dans les outils de promotion touristique départementaux.
- Peuvent faire l'objet d'une adhésion à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV). Vous avez ainsi la possibilité d'accepter un moyen de paiement sûr et avantageux pour les clients : les **chèques vacances**.
- Seuls les meublés classés bénéficient de l'appellation "meublé de tourisme".
- Un même classement en étoiles (1, 2, 3, 4 ou 5 \*) s'applique dans tous les départements de France. C'est donc une information fiable pour les clients sur le confort des hébergements mis en location.
- Le classement permet de bénéficier d'un **regard extérieur** quant à la qualité de votre logement

### IV- Engager une procédure de classement

### Qui classe les meublés?



- Le loueur de meublé ou son mandataire souhaitant obtenir le classement meublé de tourisme doit s'adresser à un organisme dit « accrédité » ou « réputé accrédité » ou encore un service agrée (autorisé administrativement à l'exercice d'une activité sous contrôle règlementaire) qui sera chargé d'évaluer le meublé lors d'une visite de contrôle.

### Les organismes « réputés accrédités » :

Il s'agit d'organismes institutionnels ou associatifs disposant d'un agrément délivré par la Préfecture leur permettant de réaliser les visites de classement. Suite à la réforme des dispositifs de contrôle des hébergements touristiques portés par la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, les organismes titulaires de cet agrément devront effectuer les visites de contrôle selon une procédure bénéficiant d'un niveau de certification. L'entrée en vigueur de cette obligation est portée au 1er avril 2011. Une attestation délivrée par un audit d'accréditation justifiera la compétence à classer les meublés à partir de cette date.

Les organismes « accrédités » : Il s'agit de cabinets privés accrédités selon la norme NF EN ISO/CEI 17020, définissant les critères nécessaires pour procéder à l'accréditation d'un organisme d'inspection. Cette accréditation est délivrée par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

La liste des organismes « accrédités » et « réputés accrédités » est disponible sur le site Internet d'Atout France, l'Agence de Développement touristique de la France : ATOUT France.

# POUR LE MORBIHAN, LES ORGANISMES AGREES POUR LE CLASSEMENT DES MEUBLES SONT :

- ✓ « GITES DU MORBIHAN » 42, Avenue Wilson BP 30318 56400 Auray
  Téléphone : 02 97 24 34 50 classementétoiles@gites-de-france-en-bretagne.com
- ✓ « 1-2-3-4-5 ETOILES DE FRANCE » Marion Dubois 06 75 86 69 71
- ✓ etoilesdefrance.bretagne@gmail.com etoiles.de.france@sfr.fr
  - « FNAIM BRETAGNE » Véronique Lamoure 06 72 88 18 20 veronique.lamoure@eau-dicee.com
- √ "2B & G QUALITE" Claude Durand 06 75 18 45 33 durand@2bgqualite.fr
- ✓ CABINET VINCENT LETELLIER 06 87 369 419 rt22classement@gmail.com
- ✓ CLÉVACANCES BRETAGNE SUD: 07 60 45 92 18 classementbretagnesud@gmail.com
- ✓ CONFORM EXPERTISE: Franck Lesueur- 06 15 23 43 54 flesueur@conformexpertise.com

## V- Les avantages du label Clévacances



Le label Clévacances est le 1er label généraliste pour les locations de vacances, gîtes et chambres d'hôtes. Sa vocation est de garantir et promouvoir des hébergements touristiques -de qualité, partout en France métropolitaine, Corse et outre-mer. L'association Clévacances met à la disposition de ses propriétaires-adhérents un ensemble de moyens, en vue de développer une offre de locations saisonnières et chambres d'hôtes conforme à ses valeurs : qualité, accueil, confort, assistance...

### **Vous avez dit labellisé?**

Le label Clévacances repose sur une charte- de qualité reconnue comme la plus exigeante du marché et comprenant plus de 200 critères. Trois types de critères sont évalués :

- l'aménagement intérieur : confort, mobilier, décoration, équipements, distribution et définition des pièces au regard de la capacité d'accueil du logement...
- l'environnement de la location : mise en valeur extérieure de l'hébergement (bâtiment, abords, site...), calme, etc.
- l'accueil et l'assistance : garantie d'un accueil personnalisé par le propriétaire ou une personne mandatée par lui.

#### **COMMENT GAGNER DES CLÉS?**

Pour entrer dans le label, chaque hébergement est soumis à une visite de labellisation. Un professionnel Clévacances agréé évalue la location au regard des critères de la charte de qualité du label. Si la visite est concluante—à l'hébergement se voit attribuer de 1 à 5 clés, selon son niveau de confort.

Par la suite, une visite de contrôle intervient tous les 4 ans. L'hébergement peut alors gagner des clés... ou en perdre, voire être radié, si le propriétaire ne respecte pas les engagements de la charte.

### LES ATOUTS DU LABEL CLEVACANCES

Une plateforme de services dédiée : votre espace adhérent vous permet de gérer vos offres d'hébergements, fixer librement vos tarif et conditions de location, accéder à notre base documentaire, générer des contrats numérisés pré-remplis...

Des garanties pour sécuriser vos relations commerciales : une assurance annulation/interruption de séjour pour protéger vos revenus en cas de défection de dernière minute (3,5% du loyer seulement)

Un SAV juridique et fiscal

Un conseil personnalisé et un accompagnement de proximité grâce à votre référente territoriale

Une affiliation possible à l'ANCV (Association Nationale des Chèques Vacances) afin d'accepter les chèques vacances comme mode de règlement

Vos biens réservables et payables en ligne 24h/24 et 7j/7si vous le souhaitez, avec une commission de 3% seulement.

### **Vous souhaitez être labellisé Clévacances ?**

Contactez Clévacances Bretagne Sud – Fabienne Chotard

Téléphone : 07 60 45 92 18 - <u>56 @clevacances.com</u> - www.clevacances.com

## VI- Les avantages du label Gîtes de France



### **UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS QUI VOUS PROPOSE:**

Son expérience de l'accueil, Sa connaissance de la clientèle et du marché, Son savoir-faire, Sa force commerciale, Son service de réservation (optionnel)

3 services à votre écoute : le service porteurs de projets qui vous accompagne jusqu'à l'ouverture de votre hébergement sur le marché, le service réservation qui commercialise votre hébergement, le service communication qui améliore votre notoriété.

### L'IMAGE ET LA NOTORIETE DU LABEL

Plus de 50 ans de savoir-faire et d'expérience. 1er réseau européen d'hébergements chez l'habitant.

1er réseau qui a su connaître et fidéliser sa clientèle. Acteur incontournable du développement local et de l'aménagement du territoire

Label connu et reconnu en France comme à l'Etranger pour son authenticité, le respect de ses hôtes, la qualité de l'accueil, le confort des hébergements, l'environnement calme et préservé des structures.

La marque Gîtes de France apparaît au 3ème rang derrière le Club Méditerranée et Nouvelles Frontières.

Mais aussi

Un engagement formalisé en termes de qualité par une charte Qualité et des Chartes Produits signées par chaque adhérent

Un réseau de solidarité entre propriétaires : échanges d'expériences, de savoir-faire.

Une efficacité prouvée : transfert de clients entre propriétaires, mutualisation des avancées techniques et technologiques, force commerciale d'une offre groupée.

La possibilité de s'inscrire par notre intermédiaire à l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) pour accepter et percevoir comme mode de paiement les chèques vacances.

### **LES ATOUTS DE LA CENTRALE**

Possibilité de réservation directe en ligne 24h/24 et 7j/7 Présence d'une structure d'accueil des clients et des propriétaires Personnel formé à la réservation et à la commercialisation Accueil des étrangers (anglais, allemands, espagnols, italiens)

Vous souhaitez être labellisé Gîtes de France ?

**Contacter Gîtes de France Morbihan** 42, Avenue Wilson – 56400 Auray- 02 97 56 48 12

## Vous êtes propriétaire d'un meublé et vous souhaitez le louer ? Quelles sont les démarches à entreprendre ?

## **Déclaration en mairie obligatoire** Cerfa n°14004\*04

### LE LABEL CLEVACANCES

07 60 45 92 18 **56@clevacances.com** 

### LE LABEL GITES DE FRANCE

42, avenue Wilson 56400 Auray 02 97 56 48 12

mlelay@gites-de-france-en-bretagne.com

**Devenez** partenaire de l'Office de Tourisme Baie de Quiberon. Nous vous proposons de faire la promotion de votre meublé via notre magazine, notre site internet

Tarif: voir le guide du partenaire

### Et aussi

Relayer votre offre auprès des Agences Immobilières qui peuvent aussi gérer votre bien, vos contrats, vos clients...

### LE CLASSEMENT EN ETOILES

CLEVACANCES BRETAGNE SUD 07 60 45 92 18

classementbretagnesud@gmail.com

\*\*\*\*\*\*

1-2-3-4-5 ETOILES DE FRANCE

etoilesdefrance.bretagne@gmail.com 06 75 86 69 71

\*\*\*\*\*\*

2B & G QUALITE

06 75 18 45 33

durand@2bgqualite.fr

\*\*\*\*\*\*

**FNAIM BRETAGNE** 

06 72 88 18 20

Veronique.lamoure@eau-dicee.com

\*\*\*\*\*\*

**GITES DU MORBIHAN le classement** 

02 97 24 34 50

classementetoiles@gites-de-france-en-bretagne.com

\*\*\*\*\*\*

Cabinet Vincent LETELLIER 06 87 369 419

rt22classement@gmail.com

\*\*\*\*\*\*\*
CONFORM EXPERTISE

06 15 23 43 54

flesueur@conform expertse.com

## A chacun son avantage:

### Le Label Clévacances

Un label national de 1 à 5 clés Contrats et états des lieux fournis Aide juridique, support papier, visibilité sur :

www.baiedequiberon.bzh

www.clevacances.com www.morbihan.com,

adhésion annuelle, visite tous les 4 ans. Eligible aux chèques vacances, agrémenté par les CE



### Le classement en étoiles

Classement national de 1 à 5 étoiles, répertorié sur :

www.baiedequiberon.bzh

www.morbihan.com
Adhésion pour 5 ans,
et visite tous les 5 ans.

Fiscalité intéressante.
71% d'abattement d'impôts
Eligible aux chèques vacances



#### Le Label Gîtes de France

Label connu et reconnu en France comme à l'étranger 1<sup>er</sup> réseau européen d'hébergement chez l'habitant.

Un service réservation qui commercialise votre hébergement.

Visibilité sur :

www.gites-de-france-morbihan.com www.baiedequiberon.bzh

www.morbihan.com

Eligible aux chèques vacances.

La Centrale de réservation : Un atout Possibilité pour le client de souscrire à une

assurance annulation.....



- Si vous ne résidez pas sur la Presqu'île, travailler avec une agence immobilière vous apporte une tranquillité d'esprit. Vous disposerez d'une équipe sur place pour accueillir et gérer votre bien
- Si vous avez du temps, vous résidez à proximité ou encore si vous avez une personne de confiance sur place, vous pouvez faire la promotion de votre meublé par l'Office de Tourisme et gérer vous-même vos locations,

Besoin d'un conseil ? Nous sommes à votre disposition.

## TARIFS CLASSEMENT EN MEUBLE DE TOURISME 2019 (ETOILES)

	Prix par	Prix par	Prix par
C15) / ×	hébergement :	hébergement :	hébergement :
CléVacainces			
Bretagne Sud	Studio	2 à 3 pièces	+ de 3 pièces
	(Tarif TTC)	(Tarif TTC)	(Tarif TTC)
	(Turij 110)	(Turij 110)	(Turij TTC)
1 <sup>ère</sup> Location	100€+30€ de	120€+30€ de	140€+30€ de
	frais de	frais de	frais de
	déplacement	déplacement	déplacement
Location(s)Suivante(s)	100€	120€	140€
Nombre de meublés à classer	(100€ x	(120€	(140€
	)+30€ de	x)+30€de	x)+30€de
	frais de	frais de	frais de
	déplacement	déplacement	déplacement
****			
ETOILES DE FRANCE			
CLASSEMENT OFFICIEL	1 à 3 PICES	4 à 5 PIECES	A PARTIR DE 6
DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES			PIECES
	160€	180€	220€
	1000	1000	
	1 à 3 PIECES	4 à 5 PIECES	MAISON ET
2 D 0- C OLIMITÉ			VILLA DE PLUS DE 5 PIECES
2 B & G QUALITÉ			DE 3 PIECES
Audits Contrôles Études Formations			
Par meublé	160€	180€	200€
FNAIM			
	APPARTEMENT	MAISON	
AGIR POUR LE LOGEMENT Chambre			
BRETAGNE			
	180€	200€	
Pour plusieurs biens, nous consulter			

OF FRANCE OF THE PARTY OF THE P	160€ + le panonceau	
CABINET LETELLIER	Jusqu'à 15 personnes	168€
	170€	
CONFORM EXPERTISE	Studio- appartement	Maison - villa
	150€	200€

## V- La Taxe de séjour communautaire

### Qu'est-ce que la taxe de séjour communautaire?

Afin de financer les actions de développement touristique, une taxe de séjour communautaire sera mise en place à compter du 1er janvier 2019 ; elle viendra se substituer à la taxe de séjour perçue jusqu'à présent au niveau communal.

### COMMENT FONCTIONNE LA COLLECTE DE LA TAXE DE SÉJOUR?

La taxe de séjour est perçue par le logeur obligatoirement avant le départ du client puis reversée à l'Office de Tourisme Communautaire. Les déclarations se feront chaque mois (soit avant le 10 du mois suivant, par courrier, accompagnée d'une copie du registre du logeur, soit avant le 15 du mois suivant, par internet). Elle devra être versée tous les 4 mois (le 31 mai pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril, le 30 septembre pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre).

L'Office de Tourisme mettra à disposition, à partir de décembre, un feuillet récapitulatif et une plateforme de télédéclaration afin de faciliter votre déclaration (disponible à partir de décembre 2018).

### A QUOI SERT LA TAXE DE SÉJOUR?

Le 13 juillet dernier, les élus communautaires ont voté à l'unanimité <u>le Schéma de Développement</u>

<u>Touristique</u>, document cadre stratégique, reflet de l'ambition collective. Cette feuille de route détaille
l'ensemble des actions que la Communauté de Communes doit mettre en œuvre durant les 3 prochaines
années afin de maintenir son rang, développer ses parts de marchés et répondre aux grands enjeux de
développement touristique du territoire. Ainsi, la taxe de séjour doit permettre de :

- Faciliter les déplacements (axe Auray-Quiberon, Pôle d'Échanges Multimodal, déplacements doux, randonnées...)
- Moderniser l'offre (niveau des stations balnéaires, qualité de l'accueil et des services, main d'œuvre...)
- Valoriser le patrimoine et le tourisme durable (inscription du patrimoine mégalithique, valorisation du patrimoine culturel, classement du grand site dunaire, Sainte-Anne d'Auray Ville Sanctuaire...)
- Mettre la mer en tourisme (coordination des acteurs, développement du nautisme, de la glisse et la voile légère...)
- Communiquer et promouvoir (promotion touristique, marque partagée, information des touristes, place des professionnels, observatoire du tourisme....)

### QUELS SONT LES TARIFS?

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT	TARIF AU RÉEL PAR PERSONNE Et par nuitée ou par unité de capacité d'accueil
Palaces	2,35 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,85 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touris- tiques par tranche de 24 heures	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

### **EXONERATION DE LA TAXE DE SÉJOUR POUR :**

- ✓ Les personnes mineures,
- ✓ Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire,
- ✓ Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- ✓ Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1€ par moi

\*\*\*\* Taux de 3% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement Ou sans classement.

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT

https://baiedequiberon.taxesejour.fr taxedesejour@baiedequiberon.bzh



06 23 91 21 30 ou 02 56 54 81 79